

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DRH 55 Contrat de transaction avec la société AIR FRANCE.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de transaction avec la société AIR France ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat de transaction avec la société AIR FRANCE.

Article 2 : La dépense en résultant (19.888 euros) sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville : chapitre 67, nature 678 au titre de l'exercice 2012, sous réserve de la décision de financement.